

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80289
Numéro SIREN : 483 161 097
Nom ou dénomination : A.R.D. DECO

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003618

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



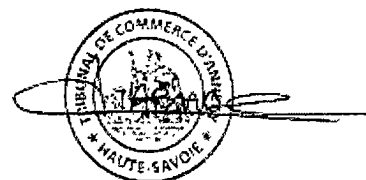
843375

Dénomination : A.R.D. DECO
Adresse : ZAC des Bordets I 62 rue Des Cygnes 74130 Bonneville -
FRANCE-

n° de gestion : 2005B80289
n° d'identification : 483 161 097

n° de dépôt : A2020/003618
Date du dépôt : 14/05/2020

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 07/01/2020



843375

A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
Siege Social : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

DECISIONS COLLECTIVES DES ACTIONNAIRES DU
7 Janvier 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt,
et le 7 Janvier,
à dix heures.

La SAS SJCF associé Unique, représentée par Mr Jean-christophe MARATRA et le Président de la société par Actions Simplifiée A.R.D DECO, au capital de 45 000 Euros dont le siège social sis ZAC des Bordets I, 62 rue des Cygnes à BONNEVILLE (74130), étant tous présents au siège social, ont décidé de se réunir, sur l'ordre du jour suivant :

- NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL, LA SAS SJCF

L'associé unique et le président reconnaissent que cette réunion n'a été précédée d'aucune convocation écrite ni de l'envoi de documents.

Ils reconnaissent néanmoins la validité de la réunion et renoncent à toute action en nullité.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Sébastien LAPORTE, représentant permanent de la société LDI FINANCES, Président, qui déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence signée par les actionnaires présents et certifiée sincère, que les actionnaires, présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions composant le capital social, et peuvent valablement délibérer par voie de décision collective sur l'ordre du jour.

RESOLUTION DEPENDANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide conformément à l'article 16.2 des statuts, de nommer la société SJCF en tant que Directeur Général

- La société SJCF, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé au ZAC des Bordets I, 62 rue des Cygnes à BONNEVILLE (74130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B 849 457 247,

La société « SJCF », en sa qualité de Directeur Général, disposera, conformément aux statuts du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société « SJCF », présente, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

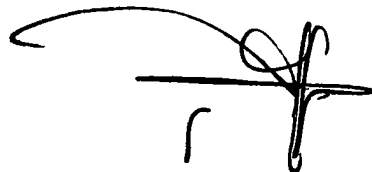
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour la société **LDI FINANCES**

Monsieur **Sébastien LAPORTE**



Pour la Société **SJCF**
Monsieur **JC MARATRA**



A.R.D. DECO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL SOCIAL DE 45 000 EUROS
Siege Social : ZAC DES BORDETS I
62, RUE DES CYGNES
74130 BONNEVILLE
RCS ANNECY : B 483 161 097

DECISIONS COLLECTIVES DES ACTIONNAIRES DU
7 Janvier 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt,
et le 7 Janvier,
à dix heures.

La SAS SJCF associé Unique, représentée par Mr Jean-christophe MARATRA et le Président de la société par Actions Simplifiée A.R.D DECO, au capital de 45 000 Euros dont le siège social sis ZAC des Bordets I, 62 rue des Cygnes à BONNEVILLE (74130), étant tous présents au siège social, ont décidé de se réunir, sur l'ordre du jour suivant :

- NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL, LA SAS SJCF

L'associé unique et le président reconnaissent que cette réunion n'a été précédée d'aucune convocation écrite ni de l'envoi de documents.

Ils reconnaissent néanmoins la validité de la réunion et renoncent à toute action en nullité.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Sébastien LAPORTE, représentant permanent de la société LDI FINANCES, Président, qui déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence signée par les actionnaires présents et certifiée sincère, que les actionnaires, présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions composant le capital social, et peuvent valablement délibérer par voie de décision collective sur l'ordre du jour.

RESOLUTION DEPENDANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide conformément à l'article 16.2 des statuts, de nommer la société SJCF en tant que Directeur Général

- La société SJCF, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé au ZAC des Bordets I, 62 rue des Cygnes à BONNEVILLE (74130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B 849 457 247,

La société « SJCF », en sa qualité de Directeur Général, disposera, conformément aux statuts du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société « SJCF », présente, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour la société **LDI FINANCES**

Monsieur **Sébastien LAPORTE**



Pour la Société **SJCF**
Monsieur **JC MARATRA**

